



FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon (UE) 2015/830

Page 1/10

Synergize®

Révision 2
Date de révision 2018-11-13

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Synergize®
Autres moyens d'identification	Synergize® Cool, Synergize® NF.
Code produit	403381, 433600, 433606, 434700

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Description	Désinfectant.
-------------	---------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Neogen Corporation
Adresse	620 Lesher Place Lansing MI 48912 USA
Web	www.neogen.com
Téléphone	517-372-9200/800-234-5333
Email	regulatorysupport@neogen.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence	1 800 234-5333
--------------------------------------	----------------

Informations supplémentaires

Fabriqué par:	Preserve International 944 Nandino Blvd. Lexington, KY 40511-1205 U.S.A.
Hotline(s):	Preserve International est une filiale en propriété exclusive de Neogen Corporation. Médical: États-Unis (1-800-498-5743), International (1-651-523-0318). Répandre/CHEMTREC: États-Unis (1-800-424-9300), International (1-703-527-3887).

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange


2.1.2. Classification - CE 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Skin Corr. 1B: H314; Skin Sens. 1: H317; Acute Tox. 4: H332; Resp. Sens. 1: H334; STOT SE 3: H335; Aquatic Chronic 2: H411;
--------------------------------------	---

2.2. Éléments d'étiquetage

Synergize®

Révision 2
Date de révision 2018-11-13

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	<p>Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion. Skin Corr. 1B: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. Acute Tox. 4: H332 - Nocif par inhalation. Resp. Sens. 1: H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires. Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseil de prudence: Prévention	<p>P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p>
Conseil de prudence: Intervention	<p>P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p>
Conseil de prudence: Élimination	<p>P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée conformément aux réglementations locales et nationales.</p>

2.3. Autres dangers

Autres risques	Aucune donnée disponible sur ce produit.
----------------	--

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Synergize®

Révision 2
Date de révision 2018-11-13

3.2. Mélanges

EC 1272/2008

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification
Nonylphenoxy Polyethoxy Ethanol (Nonoxynol)		127087-87-0				Acute Tox. 4: H302+H332; Eye Dam. 1: H318; Aquatic Chronic 2: H411;
Glutaral (Aldéhyde glutarique)	605-022-00-X	111-30-8	203-856-5			Acute Tox. 2: H330; Acute Tox. 3: H301; STOT SE 3; H335; Skin Corr. 1B: H314; Resp. Sens. 1: H334; Skin Sens. 1: H317; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 2: H411;
Alkyl Dimethyl Benzyl Ammonium Chloride		68391-01-5				Acute Tox. 4: H302; Skin Corr. 1B: H314;
Terpineol		8000-41-7	233-986-8			Skin Irrit. 2: H315; Eye Irrit. 2: H319;
Citric acid.		77-92-9	201-069-1			Eye Dam. 1: H318;
Pine oil		8002-09-3	304-455-9			Flam. Liq. 3: H226; Asp. Tox. 1: H304; Skin Sens. 1: H317; Aquatic Chronic 1: H410;

Informations supplémentaires

The exact percentage (concentration) of composition has been withheld as a trade secret.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.
Contact avec les yeux	Éviter le contact avec les yeux. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. En cas de port de lentilles de contact, il est préférable de les ôter.
Contact avec la peau	Éviter le contact avec la peau. Ôter les vêtements contaminés. (Se) laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR. (Se) rincer abondamment la bouche. Ne jamais rien donner par voie buccale à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Contact avec les yeux	Provoque de graves brûlures. Risque de lésions oculaires graves.
Contact avec la peau	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Ingestion	Provoque de graves brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Inhalation	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (présentez si possible l'étiquette du produit).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Synergize®

Révision 2
Date de révision 2018-11-13

5.1. Moyens d'extinction

Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La chaleur fait augmenter la pression dans les récipients scellés. Refroidir les récipients exposés au feu en les pulvérisant d'eau. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage. Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire. Se laver les mains après avoir manipulé le produit. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Ne pas laisser le trop-plein d'eau pénétrer dans les tuyaux d'écoulement ou les égouts. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Ne pas déverser dans l'eau de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un produit absorbant inerte. Balayer. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 2, 8 & 13 pour de plus amples informations.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Stocker à des températures comprises entre 20 °C et 25 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se reporter à la section 1.2 pour de plus amples informations.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Contrôles de l'exposition professionnelle.


Synergize®

Révision 2
Date de révision 2018-11-13

8.1.1. Valeurs limites d'exposition

Glutaral (Aldéhyde glutarique)	VME ppm: 0.1	VME mgm3: 0.4
	VLE ppm: 0.2	VLE mgm3: 0.8
	Observations: -	TMP No: 65, 66
	FT No: 171	

8.2. Contrôles de l'exposition

	
8.2.1. Contrôles techniques appropriés	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des yeux / du visage	Porter :. Lunettes de protection réglementaires.
Protection de la peau - Protection des mains	Porter :. Gants résistants aux produits chimiques.
Protection de la peau - Divers	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant). En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Contrôles de l'exposition professionnelle	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Synergize®

Révision 2
Date de révision 2018-11-13

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide
Couleur	jaune clair
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	3 - 4.5
Point de fusion	donnée non disponible
Point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition	donnée non disponible
Point d'éclair	donnée non disponible
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Limites d'inflammabilité	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité de vapeur	donnée non disponible
Densité relative	donnée non disponible
Liposolubilité	donnée non disponible
Coefficient de partage	donnée non disponible
Température d'auto-ignition	donnée non disponible
Viscosité	donnée non disponible
Propriétés explosives	donnée non disponible
Propriétés comburantes	donnée non disponible
Solubilité	Soluble dans l'eau

9.2. Autres informations

Conductivité	donnée non disponible
Tension de surface	donnée non disponible
Densité	1.03 - 1.04 g/cm ³
Groupe de gaz	donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

	donnée non disponible.
--	------------------------

10.2. Stabilité chimique

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

	donnée non disponible.
--	------------------------

10.4. Conditions à éviter

	Chaleur, étincelles et flammes nues. La chaleur fait augmenter la pression dans les récipients scellés.
--	---

10.5. Matières incompatibles

	Agents oxydants.
--	------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

	Oxydes de carbone.
--	--------------------

SECTION 11: Informations toxicologiques

Synergize®

Révision 2
Date de révision 2018-11-13

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Nocif en cas d'ingestion.
corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Provoque de graves brûlures.
sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
mutagénicité sur les cellules germinales	donnée non disponible.
cancérogénicité	Le produit n'est pas considéré comme un carcinogène potentiel dans les Monographes de l'Agence Internationale pour la Recherche contre le Cancer (IARC), volumes 1-112. Le produit n'est pas nommé dans le 13e Rapport sur les Carcinogènes du Programme National de Toxicologie (NTP). Ce produit n'est pas dans la liste des Carcinogènes OSHA standard 1910.1003.
Toxicité reproductive	donnée non disponible.
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	donnée non disponible.
danger par aspiration	donnée non disponible.
Exposition répétée ou prolongée	Éviter toute exposition prolongée ou répétée. Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées aux allergies.

11.1.4. Informations toxicologiques

Glutaral	Voie dermique chez le rat DL50: > 2500 mg/kg Par inhalation chez le rat CL50/4 h: 0.48 mg/l	Voie orale chez le rat DL50: 134 mg/kg
----------	--	--

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Glutaral	Daphnies CE50/48h: 0.750000 mg/l Truite arc-en-ciel CL50/96h: 3.5 mg/l	Algues EC50/72h: 0.61 mg/l
----------	---	----------------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

	donnée non disponible.
--	------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

	donnée non disponible.
--	------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

	donnée non disponible.
--	------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	donnée non disponible.
--	------------------------

12.6. Autres effets néfastes

	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--	--

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Synergize®

Révision 2
Date de révision 2018-11-13

13.1. Méthodes de traitement des déchets

	Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.
--	---

Méthodes d'élimination

	Contacter une société agréée pour l'élimination des déchets.
--	--

Élimination du conditionnement

	Ne PAS réutiliser les récipients vides. Les récipients vides peuvent être envoyés pour être éliminés ou recyclés.
--	---

SECTION 14: Informations relatives au transport

Pictogrammes de danger

	
--	---

14.1. Numéro ONU

	UN1903
--	--------

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORIDE)
--	---

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID	8
Risque supplémentaire	-
IMDG	8
Risque supplémentaire	-
IATA	8
Risque supplémentaire	-

14.4. Groupe d'emballage

Groupe de conditionnement	II
---------------------------	----

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement	No
Polluant marin	No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

	donnée non disponible.
--	------------------------

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

	Sans objet.
--	-------------

ADR/RID

N° Id danger:	80
Tunnel Category	(E)

IMDG

Code EmS	F-A S-B
----------	---------

IATA

--	--

Synergize®

Révision 2
Date de révision 2018-11-13

IATA

Quantité maximale	30 L
Instructions de conditionnement (Passager)	851
Quantité maximale	1 L

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements	<p>RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).</p> <p>RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.</p> <p>US State Regulations: New Jersey Right-to-Know Hazardous Substance List: This material contains no reportable components</p> <p>Pennsylvania Right-to-Know Hazardous Substance List: This material contains no reportable components.</p> <p>Rhode Island Right-to-Know Hazardous Substance List: This material contains no reportable components.</p>
------------	---

Informations supplémentaires

FIFRA	This chemical is a pesticide product registered by the United States Environmental Protection Agency and is subject to certain labeling requirements under federal pesticide law. These requirements differ from the classification criteria and hazard information required for safety data sheets (SDS), and for workplace labels of non-pesticide chemicals. The hazard information required on the pesticide label is reproduced below. The pesticide label also includes other important information, including directions for use.
Mot de signalisation FIFRA	DANGER.
Avertissement FIFRA	Dangers pour les humains et les animaux domestiques. Corrosif. Provoque des lésions oculaires irréversibles. Peut être mortel en cas d'ingestion ou d'inhalation. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs de pulvérisation. Wear goggles or face shield and rubber gloves when handling this product. Porter un équipement de protection respiratoire. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes. Wash hands thoroughly with soap and water after handling and before eating, drinking, chewing gum, using tobacco, or using the toilet.

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

Révision	Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants : 1 - Autres moyens d'identification.
----------	--

Synergize®

Révision 2
Date de révision 2018-11-13

Autres informations

Texte des mentions de danger présentées en Section 3	<p>Acute Tox. 4: H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation</p> <p>Eye Dam. 1: H318 - Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>Acute Tox. 3: H301 - Toxique en cas d'ingestion.</p> <p>Skin Corr. 1B: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>Acute Tox. 2: H330 - Mortel par inhalation.</p> <p>Resp. Sens. 1: H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.</p> <p>STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.</p> <p>Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>Asp. Tox. 1: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>Aquatic Chronic 1: H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
---	---

Informations supplémentaires

	<p>AVERTISSEMENT : L'information et les recommandations contenues dans ce document sont présentées de bonne foi et correctes à ce jour. Aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'intégralité de ces informations. De plus, étant donné les nombreux facteurs pouvant avoir une incidence sur l'utilisation du produit, l'information fournie sous-entend qu'il est de la responsabilité des usagers de s'assurer qu'il est adapté à leur besoin avant usage.</p> <p>Sauf mention expresse aux présentes, AUCUNE GARANTIE, GARANTIE OU DÉCLARATION D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA GARANTIE IMPLICITE DE MÉRCANICITÉ, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE CONDITIONS DE PERFORMANCE, D'UTILISATION DU COMMERCE OU DE RÉSULTATS OBTENIR PAR L'UTILISATION DE CE PRODUIT sont faits en ce qui concerne ce produit ou l'utilisation de ce produit. Le produit couvert est fourni "tel quel" et uniquement sous réserve des garanties fournies ici, aucune responsabilité n'est assumée résultant de l'utilisation de ce produit.</p>
--	--